



CLUB ALPIN SUISSE
SECTION DES DIABLERETS
SOUS-SECTION
DE VALLORBE

Attributions du gardien (ne) Cabane Mont d'Or

1. Accueillir les visiteurs ayant réservé ou pas, du samedi 14h. au dimanche 14h.
2. Entretien des feux et garder toujours thermos et eau chaude à disposition. Le gardien n'est pas tenu de cuisiner, ni de faire la vaisselle pour ses hôtes.
3. Enlever la neige sur le panneau solaire délicatement avec un balai.
4. Vendre les boissons du casier 73 (dans la cave sous l'entrée) La clé se trouve dans l'armoire du gardien et elle donne aussi accès aux réserves casier N° 74 et 75
5. Aviser les dormeurs sur l'obligation de l'emploi du sac à viande.
6. Maintenir ordre et tranquillité, sévir s'il y a lieu.
7. Percevoir les taxes auprès des occupants, lever le tronc et envoyer la totalité des sommes récoltées, ainsi que le décompte à la caisse, au moyen des bulletins de versements disponibles dans l'armoire de gardien.
8. Changer les linges, pattes à relaver, remettre à disposition, papier WC, produit à vaisselle, allumettes, alcool à brûler. (Déposer les linges sales avec les clés dans la boîte à lait du stamm)
9. Balayer le réfectoire, le hall d'entrée et les toilettes et récurer
Si nécessaire
10. Informer le président de cabane, ou à défaut un membre de la commission de cabane, de toutes les déficiences ou mésaventures, ainsi que le manque de denrées, ou de matériel dans l'armoire de gardien etc. N° tel 078/726 86 62

Remarque :

Le gardien (dienne), sa femme ou son époux ainsi que leurs enfants mineurs, ne payent pas de taxes.

Pour la commission de cabane